

# Règlement du tournoi national Lch Badminton

- Art. 1. Le tournoi est autorisé sous le n°XXXX:Le tournoi se déroule selon les règles de la F.F.BAD. et du règlement ci-après.
- Art. 2.La compétition se déroulera les 15 et 16 février 2025 au Havre.
- Art. 3.Tout participant doit être en règle avec la F.F.BAD et doit être en possession de sa licence compétition le jour du tirage au sort du tournoi.
- Art. 4.Le tournoi est ouvert aux joueurs (ses) séniors, vétérans, juniors, cadets, minimes licenciés en France.
- Art. 5.Les séries seront divisées en 5 lots (si le nombre de joueur le permet) suivant les points CPPH des joueurs, les points maximum autorisé étant : 1080 en simple homme 3040, en simple dame, 965 en Double Homme par joueurs, 3000 en double dame par joueuses et de 1790 en double mixte par joueurs -joueuses.
- Art. 6.Le nombre de disciple par joueurs / joueuses est de 2maximum.(simple ou mixte le samedi + double le dimanche).
- Art. 7. La compétition se déroulera en poules puis élimination directe le nombre de sortant étant de 2 par poules. Tous les matches de chaque discipline seront joués le même jour.
- Art. 8.Les matches se joueront en 2 sets gagnants de 21 points suivant les règles fédérales.
- Art. 9.La date de limite d'inscription est le 02/02/2025 à 23h.
- Art. 10.Il est possible de s'inscrire via badnet ou par courrier(utiliser le formulaire fourni ou téléchargeable sur le site du club <https://lchbadminton.sportsregions.fr/> le paiement devra accompagner obligatoirement l'inscription qui est de 14€ pour 1 tableau et 20€ pour deux tableaux , les inscriptions peuvent être individuel ou par club..
- Art. 11.Chaque participant doit connaître les sanctions encourues par un joueur déclaré « FORFAIT » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non participation et adressera, au plus tard 5 jours après la date du tournoi, les pièces justificatives à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue de Normandie de badminton.
- Art. 12.Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Art. 13.Les décisions prises par le (les) juge(s) arbitre(s) sont sans appel JA principal Mme Mélanie BARRAY. JA adjoint Mr Arnaud VALLET .
- Art. 14.Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
- Art. 15.Le tournoi est limité 520 matches,
- Art. 16.Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieure à celui du moins bien classé. Voir règlement général des compétitions.
- Art. 17.Les organisateurs se réservent le droit de modifier le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs catégories, dans la mesure du possible les tableaux seront joués en poules puis éliminations direct.
- Art. 18. Aucune inscription ne sera prise sans son règlement.
- Art. 19. Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches. Les horaires des matches sont donc donnés uniquement à titre indicatif, échéancier pourra pour le bien de la compétition être modifié en cours de compétition,
- Art. 20. Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant l'heure annoncée de son match et doit signaler au Juge arbitre et à la table de marque s'il quitte la salle.
- Art. 21.En cas de forfait d'un joueur ou joueuse dans une paire de double et ce avant le début de la série jouée le ou la joueur joueuse pourra être remplacé par un joueur joueuse ayant un CPPH égal ou inférieur au joueur forfait dans le respect du règlement de la compétition.
- Art. 22. Le tournoi est joué avec des volants plumes pour toutes les catégories et sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre deux joueurs sur le choix des volants, le volant officiel sera RSL Tourney 3 mis en vente dans la salle.
- Art. 23. Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.
- Art. 24. Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match.
- Art. 25. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain
- Art. 26.Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leur match, leurs entraîneurs, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres.
- Art. 27. Passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré « FORFAIT ».
- Art. 28. Le temps de repos minimum entre deux matches sera de vingt minutes.
- Art. 29. Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales, où un arbitre et éventuellement des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre (suivant le nombre d'arbitre disponible), Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre.
- Art. 30. Tous volants touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra resservir deux fois.

- Art. 31. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son 1<sup>er</sup> match du tournoi.
- Art. 32. Le matériel utilisé pour le déroulement de la compétition terrain poteaux filets est celui fournis par la mairie.
- Art. 33. Trousse de secours : est à la charge du joueurs, Un kinésithérapeute sera éventuellement disponible à la salle Mont Gaillard. Dans ce cas, tout joueur désirant le consulter devra au préalable avertir la table de marque et ou le juge arbitre.
- Art. 34. Aucun remboursement pour forfait ne sera fait après le tirage au sort sans justificatif (employeur médicale etc.).
- Art. 35. La remise des récompenses sera faite à la fin de chaque discipline (Après la fin de tous les simples ou doubles ou mixtes).  
Sauf avis du comité d'organisation.
- Art. 36. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art. 37. L'organisation se réserve le droit de diminuer le montant des récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
- Art. 38. Toutes participations au tournoi impliquent l'adoption du présent règlement.